



Si nécessaire, Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge est déclenché par le Préfet du Gard. Il est relayé par votre Maire, via le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

GARDEZ CE DOCUMENT À PORTÉE DE MAIN.

En cas d'alerte, rendez-vous **À PIED** au Point de Rassemblement des Évacués (PRE)

PRE de mon domicile :

.....

PRE de mon lieu de travail :

.....

PRE de l'école de mes enfants :

mes enfants le rejoindront avec leurs enseignants

.....

LE BARRAGE ET SES FONCTIONS

Le barrage de Sainte-Cécile d'Andorge est situé sur le Gardon d'Alès, sur les communes gardoises de Sainte-Cécile d'Andorge et Branoux les Taillades. Il appartient au Conseil Général du Gard. Il s'agit d'un barrage de type poids en enrochements, avec un masque d'étanchéité bitumineux, d'une hauteur de 42 m et d'une longueur en crête de 150 m environ. Ce barrage, mis en eau en 1967, assure principalement la fonction d'écrêteur de crues à l'automne et au printemps. Il participe également au soutien des débits d'étiage en période estivale.

LES RISQUES ASSOCIÉS AU BARRAGE

Malgré la qualité des études et des travaux de construction ainsi que les mesures de surveillance mises en place tout au long de sa vie, le barrage est soumis à différents aléas qui pourraient, dans des circonstances exceptionnelles, aboutir à des dommages majeurs voire à sa rupture. Ces aléas sont principalement les **crues exceptionnelles**, les **séismes** et les **glissements de terrain** aux abords du barrage ou dans la retenue.

Chacun de ces aléas a été étudié en détail par des spécialistes et sont détectés par les agents du Conseil Général au plus tôt afin d'adapter les mesures de surveillance ou correctives nécessaires. Toutefois, en cas de rupture du barrage, une vague se propagerait dans la vallée du Gardon en aval. Une étude de propagation de l'onde de rupture a été réalisée et sert de base à l'élaboration du PPI.

LES MESURES DE SÉCURITÉ FACE AUX RISQUES

Face au risque de rupture de barrage, des consignes graduées de surveillance et d'alerte ont été mises au point. La protection des populations, des biens et de l'environnement est prévue dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui doit ensuite être relayé dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des 10 communes concernées : **Sainte-Cécile d'Andorge Branoux les Taillades La Grand Combe Les Salles du Gardon Laval Pradel Saint-Martin de Valgalgues Cendras Alès Saint-Christol les Alès Saint-Hilaire de Brethmas**. Ces documents (PPI et PCS) sont publics et peuvent être consultés en mairie.

- L'exploitant est chargé d'informer le Préfet des niveaux de surveillance constatés sur le barrage.
- Le Préfet est chargé de répercuter cette information aux communes et aux différents services concernés.
- En cas de **péril imminent**, l'exploitant est également chargé d'alerter directement les populations de la Zone de Proximité Immédiate (ZPI) définie par le PPI.

LES 3 MOYENS D'ALERTE À LA POPULATION

→ **La radio France Bleu Gard Lozère** Alès : 91.6 MHz - La Grand Combe : 103.8 MHz

La radio est le 1^{er} moyen mobilisé par le Préfet en cas de déclenchement du PPI, pour faire régulièrement un état de la situation et transmettre les consignes à appliquer.

→ **L'automate d'appels téléphoniques**

Le Conseil Général alerte par téléphone la population de la Zone de Proximité Immédiate (ZPI) en aval du Barrage de Sainte-Cécile d'Andorge : **tous les numéros de l'annuaire universel** (par sélection géographique des adresses des abonnés situés dans la zone) **sont appelés automatiquement**.

Essai trimestriel : les 1^{ers} mercredis ouvrables des mois de mars, juin, septembre et décembre, un message d'essai est envoyé par l'automate à un échantillon aléatoire de 100 numéros de la Zone de Proximité Immédiate (ZPI).

→ **Les sirènes (corne de brume)**

7 sirènes sont implantées dans la vallée, **sur les communes les plus proches du barrage** : Sainte-Cécile d'Andorge, Branoux les Taillades, La Grand Combe et Les Salles du Gardon.

Essai trimestriel : les 1^{ers} mercredis ouvrables des mois de mars, juin, septembre et décembre, les sirènes sonnent à 12h15 : 3 impulsions de 2 secondes séparées par 3 secondes de silence, soit une durée totale de 12 secondes.

 **Alerte**

2 sec 3 sec 2 sec 3 sec 2 sec 3 sec 2 sec

Durée totale supérieure à 2 minutes

Fin d'alerte

Son continu d'une durée de 30 secondes

Essai

Le même signal que pour l'alerte mais limité à 3 impulsions sonores, soit une durée totale de 12 secondes

Consignes générales de sécurité



Appliquez les consignes des autorités : Préfet, Maire, services de secours, Conseil Général.



N'utilisez pas votre voiture. Les voies de circulation doivent rester libres pour les secours.



Écoutez les messages d'information et/ou d'alerte sur une radio à piles
France Bleu Gard Lozère
Alès : 91.6 MHz - La Grand Combe : 103.8 MHz.



N'utilisez pas vos téléphones. La saturation des lignes gênerait l'action des secours et la diffusion de l'alerte.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les prennent en charge ; ils connaissent les consignes.



Au stade de **Péril Imminent**, **évacuez À PIED et rejoignez un PRE** situé en hauteur, sans traverser le Gardon.

VIGILANCE RENFORCÉE

Une crue risque d'être dangereuse pour la sûreté de l'ouvrage.

OU

L'exploitant a constaté des faits anormaux concernant la tenue de l'ouvrage.

- Le Conseil Général assure une **surveillance permanente** du barrage.
- Les services concernés (Préfecture, Conseil Général, Incendie et Secours, Gendarmerie, Police...) et les mairies préparent leurs **dispositifs d'intervention**.

Je me mets à l'écoute de France Bleu Gard Lozère sur une radio à piles.

PRÉOCCUPATIONS SÉRIEUSES

La tenue de l'ouvrage ne s'améliore pas ou s'aggrave malgré les mesures techniques de l'exploitant.

OU

La survenance d'un événement extérieur se confirme (par ex. : crue exceptionnelle ou glissement de terrain).

- Le Conseil Général assure une **surveillance permanente** du barrage.
- La **circulation est bloquée** sur la zone.
- Les **populations particulières** (médiatisées, handicapées...) sont évacuées avec l'aide des services de secours.
- Le maire de ma commune met en œuvre les moyens prévus au **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.
- Le Préfet du Gard mobilise la radio France Bleu Gard Lozère.

- Je reste à l'écoute de la radio.
- J'applique les **consignes générales**.
- Si je suis une **personne particulière**, les services de secours m'aideront à évacuer vers l'endroit le plus adapté.
- Je mets en œuvre mon **Plan Familial de Mise en Sécurité**.
- Je me prépare à évacuer mais j'attends l'ordre des autorités ou du Conseil Général.

PÉRIL IMMINENT

L'exploitant estime qu'il n'a plus le contrôle de l'ouvrage.

Le Conseil Général assure une **surveillance permanente** du barrage et alerte la population via :

- L'**automate d'appels téléphoniques**.
- Les **7 sirènes d'alerte** situées sur les communes les plus proches du barrage.
- Le Préfet du Gard mobilise la radio France Bleu Gard Lozère.

- Je reste à l'écoute de la radio.
- J'applique les **consignes générales**.
- J'évacue **À PIED** vers le **Point de Rassemblement des Évacués (PRE)** le plus proche, situé en hauteur, sans traverser le Gardon.

Points de Rassemblement des Évacués (PRE)

Le **Point de Rassemblement des Évacués (PRE)** est le lieu que vous devez rejoindre à pied dès réception de l'ordre d'évacuation. Ce point est situé hors de la zone de submersion.

IMPORTANT

Dans la liste ci-dessous (et à l'aide la carte des PRE), repérez et cochez :

- le **PRE le plus proche de votre domicile**,
- le **PRE le plus proche de votre lieu de travail**,
- le **PRE le plus proche de l'école de vos enfants**.

Puis, notez-le(s) lisiblement sur la 1^{re} page de ce document. Enfin, placez ce document dans un lieu sûr, à portée de main pour pouvoir y accéder rapidement en cas d'alerte.

Liste des PRE**ALS - Alès**

- ALS-PRE-01 La Royale
- ALS-PRE-02 Centre équestre
- ALS-PRE-03 Château d'eau
- ALS-PRE-04 Le Haut Bresis
- ALS-PRE-05 Jardin de la Tour
- ALS-PRE-06 La Luquette
- ALS-PRE-07 École élémentaire privée St-Éloi Tamaris
- ALS-PRE-08 Hôpital Psychiatrique
- ALS-PRE-09 Collège Bellevue
- ALS-PRE-10 Gare ferroviaire
- ALS-PRE-11 Rocade - Route d'Uzès

BLT - Branoux les Taillades

- BLT-PRE-01 Hospice de Blannaves
- BLT-PRE-02 Hameau de Cros Vieil
- BLT-PRE-03 École Les Taillades
- BLT-PRE-04 La Planquette

CEN - Cendras

- CEN-PRE-01 Groupe scolaire Juliot Curie
- CEN-PRE-02 Église du Puech

LGC - La Grand Combe

- LGC-PRE-01 Lotissement Rue des Sources
- LGC-PRE-02 Intersection Route de Champclauson et Route de La Levade
- LGC-PRE-03 Place de l'Arboux
- LGC-PRE-04 Quartier supérieur de Ribes

PRA - Laval Pradel

- PRA-PRE-01 Place de l'église ND de Laval
- PRA-PRE-02 Place Malbosc

SCA - Sainte-Cécile d'Andorge

- SCA-PRE-01 Caseville
- SCA-PRE-02 La Haute Levade - Salle des associations

SCL - Saint-Christol les Alès

- SCL-PRE-01 Lycée Jacques Prévert
- SCL-PRE-02 Maison pour tous

SDG - Les Salles du Gardon

- SDG-PRE-01 Maison de santé La Pomarède
- SDG-PRE-02 Centre aéré La Favède (ancienne école)
- SDG-PRE-03 Montredon - Route de Paillères
- SDG-PRE-04 La Tour - La Chapelle

SHB - Saint-Hilaire de Brethmas

- SHB-PRE-01 Mas Bruguiier - Centre de loisirs

SMV - Saint-Martin de Valgagues

- SMV-PRE-01 Lavabreilles - Salle polyvalente
- SMV-PRE-02 Le Soulié - Pôle Mécanique - Show Room

